



POUR SORTIR DE LA CRISE ET TRANSFORMER L'ÉCONOMIE



**LES PROPOSITIONS DE L'UDES
POUR UN NEW DEAL SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE**

SOMMAIRE

LES 10 PROPOSITIONS PHARES DE L'UDES	P.3
--	-----

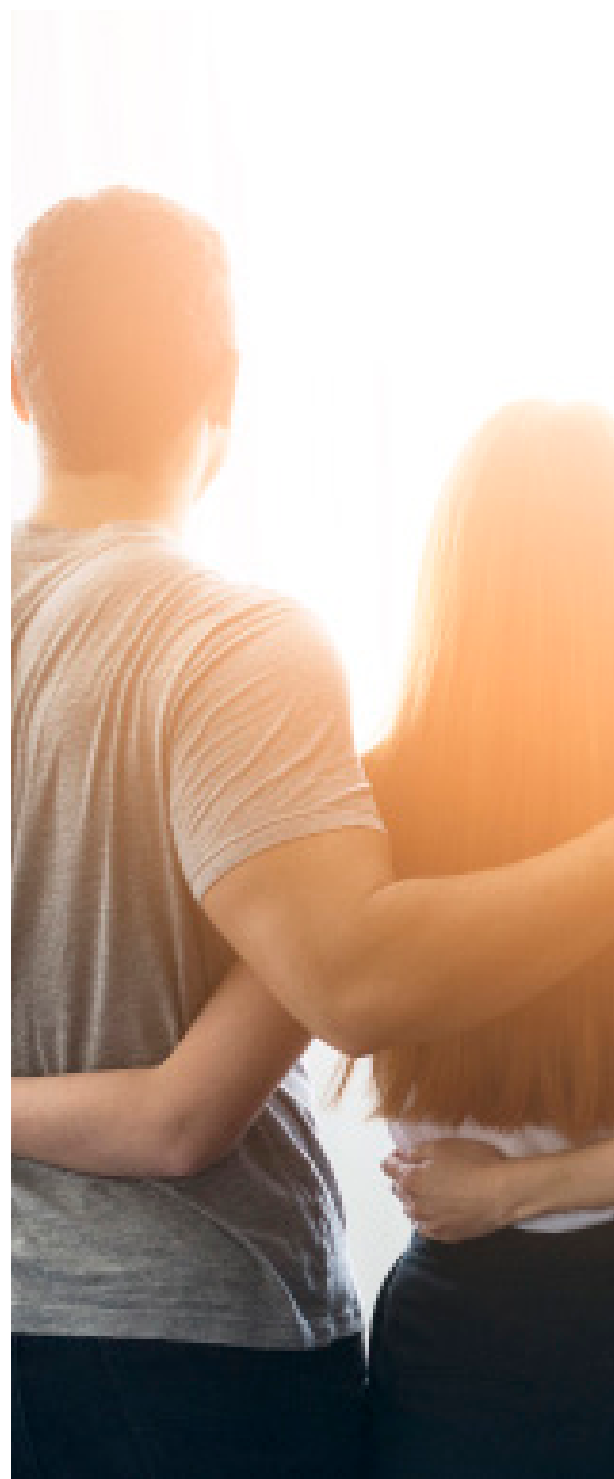
LE CONTEXTE REPENSER L'ECONOMIE EN SORTIE DE CRISE	P.4
--	-----

L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS DE L'UDES	P.6
---	-----

1. Accompagner la sortie de crise sanitaire	P.6
2. Faire du soutien au secteur de la santé, du social et du médico-social la priorité de la nation tout en s'appuyant largement sur les secteurs de la cohésion sociale	P.6
3. Repenser les modes d'organisation du travail et les pratiques de dialogue social	P.8
4. Placer l'économie sociale et solidaire au cœur de la relocalisation des emplois	P.8
5. Faire de l'économie sociale et solidaire le levier de la révolution écologique	P.9
6. Mettre en œuvre de nouveaux leviers de financement des entreprises sociales et solidaires	P.10

LES 10 PROPOSITIONS PHARES DE L'UDES POUR SORTIR DE LA CRISE, TRANSFORMER L'ECONOMIE ET CONSTRUIRE LE MONDE DE DEMAIN

- 1** Disposer d'un **nouveau socle de ressources sanitaires en France** pour renforcer les besoins logistiques en cas de crise.
- 2** Renforcer **l'accompagnement aux personnes fragiles** à travers l'accélération de la mise en œuvre de la loi sur la perte d'autonomie, la mise en place d'un grand plan hôpital et la création d'une réserve sanitaire et médico-sociale.
- 3** Mettre en place un **plan de soutien à la filière sociale et médico-sociale** dans le cadre du développement de la silver economy.
- 4** **Remettre en première ligne les activités de cohésion sociale** par la création d'une politique publique dédiée.
- 5** Accompagner les **mutations du travail post-crise** : **numérisation des activités** et **amélioration de la qualité de vie au travail**.
- 6** Lancer un plan de **100 000 emplois boost dans les territoires** pour accompagner la nouvelle économie.
- 7** **Baisser la TVA sur les produits « made in France »** respectant un label développement durable.
- 8** Conditionner les aides aux entreprises à l'engagement d'un travail sur **l'impact social et/ou environnemental des activités** économiques produites et réalisées.
- 9** Créer un **crédit d'impôt à l'innovation sociale et aux dons aux associations**.
- 10** Développer le **financement à impact auprès des investisseurs** pour accompagner les transitions sociales et environnementales.



LE CONTEXTE | REPENSER L'ÉCONOMIE EN SORTIE DE CRISE

Les associations, les coopératives, les mutuelles et des entreprises sociales constituent le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire dont les actions sont directement liées aux initiatives des dirigeants, élus et bénévoles qui la composent partout dans le pays. Enracinés au plus près des besoins de nos concitoyens grâce à ses formes démocratiques et participatives, les organismes et entreprises de l'économie sociale et solidaire sont engagés quotidiennement dans la création, le maintien ou le développement du lien social et des emplois dans tous les territoires, au service de l'intérêt général.

En cela, l'ESS fait partie des solutions pour répondre durablement et efficacement aux différentes crises qui frappent notre pays : sociale, climatique et sanitaire à présent. Selon les principes qui la définissent, elle rend possible, par des projets collectifs et par l'essor d'une nouvelle citoyenneté économique, un autre modèle de développement plus équilibré et plus durable. Ce modèle favorise la nécessaire mutation des modes de production, de redistribution et de consommation pour préserver l'environnement et réduire les inégalités tout en créant des emplois locaux principalement dans le cadre de l'économie des services.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont porteuses d'un mode d'entrepreneuriat qui met les Hommes et les Femmes au cœur des projets économiques et de société. Elles promeuvent une économie citoyenne qui prône le partage de la valeur ajoutée comme modèle, puisque les bénéfices sont très majoritairement investis dans le développement des activités et des emplois.

Il est temps de donner à l'économie sociale et solidaire la place qui doit être la sienne dans l'économie du pays alors que :

- La crise sanitaire du COVID-19 rebat les cartes des priorités sur les questions de santé et de protection sociale ;
- Cette crise contraint l'Etat et les collectivités à repenser sa relation aux acteurs, notamment dans les territoires, qui assurent tous les jours

l'accompagnement de nos concitoyens les plus fragiles ;

- La prévention des risques de crise conduit à repenser les modèles économique-financiers qui régissent le monde depuis plusieurs décennies en mettant en œuvre une vraie relocalisation des échanges et des emplois ;
- Nombre de nos concitoyens attendent des réponses concrètes à la protection de leur santé, au vivre mieux, à davantage d'équité dans la répartition des richesses, à l'impact du réchauffement climatique sur leur quotidien.

L'économie sociale et solidaire a développé depuis toujours des pratiques qui donnent corps à la responsabilité sociale de l'entreprise qui sont à examiner avec une plus grande acuité dans le moment que nous vivons :

- Peu ou pas de délocalisation des activités et des emplois ;
- Accompagnement de la cohésion sociale à travers des programmes d'actions qui contribuent au lien social, au « care », et qui sont autant de coûts évités dans les dépenses sociales pour la collectivité ;
- Implication des parties prenantes et notamment des salariés dans l'élaboration des projets et dans la participation aux instances ;
- Innovations sociales et mesure de l'impact social, sociétal et environnemental de nos activités ;
- Mobilisation de la société civile, par, notamment, le bénévolat et l'engagement des Français dans des actions d'intérêt général.





Un nombre important d'employeurs et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire membres de l'UDES sont en première ligne dans la crise sanitaire du printemps 2020. Elles assurent une continuité de service au bénéfice de nos concitoyens et notamment des plus fragiles d'entre eux, soit touchés directement par le COVID-19, soit touchés indirectement parce que le niveau d'accompagnement est impacté en raison de conditions de protection des salariés inégales et disparates (insuffisance de matériels du type masques, blouses, charlottes...). Une grande partie des employeurs dans les secteurs de l'animation, du sport, du tourisme social et familial, de la formation, des sociétés coopératives SCOP et SCIC... ont vu leurs activités stoppées quasiment du jour au lendemain avec la mise en place du confinement généralisé. Le secteur de la petite enfance, celui de l'animation et tant d'autres ont su organiser des solidarités (ex les circuits courts de distribution alimentaire).

Lors de ses interventions publiques et télévisées, le Président de la République a évoqué la nécessaire solidarité de la nation et le rôle essentiel des professionnels de l'aide à domicile et des établissements sanitaires et sociaux en première ligne dans la crise sanitaire. Cette valorisation, même si elle était tardive, a été saluée comme un signe de reconnaissance des acteurs mobilisés en première ligne. Le Président de la République a également évoqué la nécessité d'inventer un nouveau modèle de développement post crise intégrant et inventant de nouvelles solidarités et reconnaissant les acteurs de santé et de protection sociale en dehors des lois du marché.

Les 200 000 employeurs de l'ESS sont prêts à relever le défi de ce changement de paradigme afin d'accompagner les nouvelles transitions nécessaires pour construire le monde de demain et prévenir et se préparer aux crises qui sont devant nous. Ils ont prouvé leur capacité à développer du lien et de la cohésion sociale tout en portant des modèles économiques différents et innovants. Ils font vivre un dialogue social permanent dans les branches professionnelles et poursuivent d'ailleurs ce dialogue dans la période de confinement avec de nouveaux modes de faire qui permettent de trouver des solutions adaptées à la situation que vivent nos salariés. Dans ce cadre, ils ont à la fois besoin d'être sécurisés sur leurs propres responsabilités et formés aux conséquences de la crise sur la fonction d'employeur.

Ehpad associatifs et mutualistes, cliniques et hôpitaux à but non lucratif, Esat, associations et services mutualistes d'aides et soins à domicile, crèches associatives et mutualistes, associations de soutien éducatif aux enfants et aux adolescents, régies de quartiers, missions locales, associations sportives, chantiers d'insertion, crèches, centres sociaux... sont autant d'acteurs qui ont toute leur place dans le monde d'après. Cette économie des services, positive, économie du care, portée par l'ESS, a les capacités de prendre pleinement sa place dans le renouveau économique et social dont la France a besoin. Elle peut poursuivre et amplifier l'élan de solidarité qui s'est levé et qui traverse aujourd'hui nos villes et nos campagnes. Il faut la promouvoir de manière plus importante et l'accompagner.

Pour cela, l'UDES propose quelques grands axes :

- 1. Accompagner la sortie de crise sanitaire**
- 2. Faire du soutien au secteur de la santé, du social et du médico-social la priorité de la nation tout en s'appuyant largement sur les secteurs de la cohésion sociale**
- 3. Repenser les modes d'organisation du travail et les pratiques de dialogue social**
- 4. Placer l'économie sociale et solidaire au cœur de la relocalisation des emplois**
- 5. Faire de l'économie sociale et solidaire le levier de la révolution écologique**
- 6. Mettre en œuvre de nouveaux leviers de financement des entreprises sociales et solidaires**

1. ACCOMPAGNER LA SORTIE DE LA CRISE SANITAIRE

1. Au-delà du report, **supprimer totalement les échéances fiscales et sociales** dans la période pour les secteurs les plus touchés.
2. Mettre en place un **fonds d'indemnisation** pour les entreprises contraintes de restreindre ou suspendre leurs activités quelles que soient leurs tailles. Le fonds de solidarité d'1 milliard d'euros mis en place par le ministère de l'économie est insuffisant.
3. Qualifier de « **cas de force majeure et de catastrophe naturelle** » des préjudices liés à la suppression d'activités/événements dans le secteur privé en raison de la pandémie et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire nouvellement créé. Il y a urgence et les assureurs, adossés à l'état, doivent avancer rapidement sur la mise en place d'un produit taillé pour les catastrophes sanitaires.
4. **Renforcer les aides aux entreprises** versées en dédommagement, en fonction de critères d'activité comparables à la même période sur les trois dernières années.



2. FAIRE DU SOUTIEN AU SECTEUR DE LA SANTE, DU SOCIAL ET DU MEDICO-SOCIAL LA PRIORITE DE LA NATION TOUT EN S'APPUYANT LARGEMENT SUR LES SECTEURS DE LA COHESION SOCIALE :

1. Renforcer **l'accompagnement aux personnes fragiles assumé financièrement par l'État et les collectivités territoriales** et les entreprises sociales et solidaires à travers :
 - L'accélération de la mise en œuvre de la loi sur la perte d'autonomie avec un axe fort sur le financement avec des moyens renforcés notamment au niveau de l'APA (aide personnalisée à l'autonomie).
 - La mise en place d'un grand plan hôpital intégrant les établissements médico-sociaux.
 - L'optimisation des dépenses publiques brutes et nettes par une politique renforcée de prévention et une meilleure organisation de la prise en charge des soins.
 - La création d'une réserve sanitaire et médico-sociale notamment dans le cadre d'une mobilisation exceptionnelle liée à une crise sanitaire.
2. Mettre en place un **plan de soutien à la filière sociale et médico-sociale** dans le cadre du développement de la silver economy :
 - Développer l'attractivité des métiers de la silver economy auprès des jeunes, notamment vers les métiers en tension en :
 - Menant des actions spécifiques de sensibilisation auprès du public scolaire à la recherche d'un stage à des fins d'insertion professionnelle.
 - Développant l'apprentissage à tous les métiers, soignants ou non soignants, de niveau BAC à BAC+5.
 - Intensifiant l'accompagnement des conseillers « entreprises » de Pôle emploi à destination des TPE/PME rencontrant des difficultés de recrutement.

- Mettre en place une campagne nationale d'information en faveur des métiers du Grand âge (soins, accompagnement, animation, restauration, hôtellerie...).
 - Accroître le financement des services à domicile et des EHPAD à travers une revalorisation des salaires, une tarification couvrant les coûts réels des prestations et un financement à la hauteur des besoins.
3. Lutter contre les **déserts médicaux et améliorer la cohésion sociale** dans les territoires par un meilleur accès aux soins.
- Développer l'hospitalisation à domicile en créant des cabines de téléconsultation, des stations de télé médecine mobiles, de télé chirurgie en intégrant la mutualisation de matériels et de dispositifs médicaux pouvant être transportés au domicile du patient.
 - Amplifier la stratégie coordonnée entre les différents acteurs locaux de la santé et du médico-social (mutuelles, Scic, services d'aide et de soins à domicile, établissements médico-sociaux, collectivités, médecine) afin de favoriser des parcours de soins dans le cadre d'une prise en charge globale au bénéfice des populations.
4. Disposer d'un **nouveau socle de ressources sanitaires en France**, organisé conjointement par l'Etat, les acteurs de la filière dont ceux de l'ESS et les collectivités locales pour renforcer les besoins logistiques en cas de crise.
- Relocaliser en France des chaînes de fabrication de masques et matériels de protection de première nécessité, en lien avec les régions et autres collectivités territoriales et par l'innovation, notamment grâce au concours du secteur de l'ESS.
 - Renforcer la logistique et les mécanismes de déploiement de matériels en France.
 - Revoir la doctrine d'acheminement et de mise à disposition du matériel d'urgence sanitaire, notamment auprès des pharmacies, des établissements de soin et médico-sociaux de proximité.
 - Prévoir l'ensemble des services et établissements

de l'action sociale, médico-sociale et de l'aide et soins à domicile dans les priorités d'équipement lors d'une crise en complément des hôpitaux.

- Coordonner à l'échelon local et en lien avec les pouvoirs publics territoriaux (préfecture, conseil départemental et régional, ARS...) l'ensemble des activités portées par les structures du soin et de l'accompagnement des personnes fragiles, facilitant ainsi la remontée de l'information et des besoins en cas de crise.
 - Accélérer la structuration et le renforcement de la réserve civique et la former plus encore pour affronter les crises, notamment en soutien des associations.
5. Remettre en première ligne **les activités de cohésion sociale**
- Mettre en place un plan de soutien aux acteurs du tourisme social et familial, de l'animation, des centres sociaux, de l'insertion, de la formation professionnelle, de la culture et du sport, particulièrement affectés par la crise.
 - Plus largement, mettre en oeuvre de façon accélérée et renforcée une politique publique de cohésion sociale.
 - Développer le lien social en luttant contre l'isolement.
 - Promouvoir l'éducation y compris l'éducation à la santé.
 - Lutter contre la fracture numérique tellement pendant cette crise.



3. REPENSER LES MODES D'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LES PRATIQUES DU DIALOGUE SOCIAL

1. Inciter très fortement, avec une perspective d'amélioration de la qualité de vie au travail, les entreprises qui le peuvent à **développer le télétravail** comme mode d'organisation des entreprises et du travail afin de limiter les déplacements de masse et réduire ainsi l'empreinte carbone des travailleurs et salariés.
2. Mettre en place, via France Compétences, un grand **plan de formation des salariés** à la numérisation des activités pour favoriser le travail à distance.
3. Développer des **solutions de mobilité au plan local** entre plusieurs entreprises permettant l'optimisation des trajets des intervenants notamment dans le secteur des services aux personnes.
4. Développer les **bonnes pratiques de dialogue social en mode dématérialisé** pour favoriser un dialogue encore plus étroit au niveau sectoriel et dans les entreprises.
5. Mieux associer les **salariés à la Gouvernance des entreprises**.



4. PLACER L'ESS AU COEUR DE LA RELOCALISATION DES EMPLOIS

1. Proposer la mise en place d'un **plan de relance de 100 000 emplois boost** de transitions dans les territoires :
 - Ciblés sur l'embauche de personnes qualifiées sur des projet socialement et écologiquement utiles : *Santé, prévention épidémiques | Solidarité intergénérationnelle | Soutien aux personnes âgées, handicapées dans les actes de la vie quotidienne | Relance des activités d'éducation populaire et d'animation en direction de la petite enfance et de la jeunesse | Relances des activités sportives, culturelles et de loisirs de proximité notamment dans le cadre de la préparation des JO de Paris | Agriculture et alimentation saine | Accompagnement de nouvelles mobilités | Réduction des inégalités liées à la fracture numérique | Insertion, recyclage et réemploi | ...*
 - Création d'un fond d'amorçage financée par l'état, l'Unedic et les régions dégressif sur trois ans sur la base de 75% d'un smic chargé la première année, 50% la seconde et 25% la troisième, permettant d'accompagner l'évolution du modèle économique et de sa viabilisation.
 - Accès prioritaire aux entreprises non marchandes mais aussi aux entreprises marchandes ESUS en échange d'un engagement sur la localisation de l'emploi et d'une mesure d'impact.
2. Soutenir les **activités génératrices de cohésion sociale**
 - Développer les accueils périscolaires et faciliter l'accès des familles aux accueils sur le temps extrascolaire avec ou sans hébergement.
 - Développer la présence de plateformes de services de soins et aide à domicile et d'offre de répit aux aidants.
 - Soutenir le développement de crèches associatives et mutualistes proposant des horaires et modes de garde adaptés à des situations sociales spécifiques ou d'horaires de travail atypiques.



- Favoriser la création et soutenir le développement de sociétés coopératives, SCOP et SCIC dans les territoires, TPE et PME répondant à des besoins localisés et à des modes de gouvernance responsable.
- 3. Soutenir la **création d'activités d'intérêt général**, facteur de lien social dans les territoires.
 - Développer l'application par les collectivités locales de la Directive européenne 2014/24/UE leur permettant d'organiser librement les services à caractère social sur leur territoire sans recourir aux marchés publics si le montant ne dépasse pas 750 000 € hors taxes. Cette mesure favoriserait le positionnement des entreprises sociales et solidaires dans ce cadre.
 - Permettre que certaines associations ou mutuelles dont le caractère d'utilité sociale est marqué (accompagnement de personnes fragiles, soutien à la parentalité, culture, éducation, animation et sport, communication sociale de proximité telle que normée par l'article 29 de la Loi sur la Liberté de communication...) et/ou leur zone géographique d'intervention (zones urbaines sensibles, quartiers défavorisés, territoires ruraux isolés, etc.) puissent accéder à une reconnaissance d'utilité sociale de plein droit.

5. FAIRE DE L'ESS LE LEVIER DE LA REVOLUTION ECOLOGIQUE :

1. Accélérer les **aides aux agriculteurs organisés en coopératives pour leur reconversion en bio** et en permaculture.
2. Baisser la TVA sur les **produits made in France** respectant un label développement durable intégrant :
 - Des obligations en matière de recyclage, de respect des sols, d'achats de matières premières en circuits courts, de relocalisation des emplois... selon un cahier des charges défini par l'État et géré par l'AFNOR.
 - Une mesure dans le temps de l'impact environnemental des activités ou produits créés.
3. Faire évoluer la nouvelle programmation européenne 2021-2027 sur les aides d'État en intégrant, dans les marchés publics, en complément des clauses sociales, **des clauses environnementales** :
 - S'appuyer pour cela sur les objectifs de développement durables et le new green deal européen.
4. Développer les **aides à la création d'entreprises** ou d'associations sur les filières du recyclage, du réemploi et du BIO.
5. Conditionner les aides aux entreprises à l'engagement d'un travail sur **l'impact social et / ou environnemental** des activités économiques produites et réalisées.



6. METTRE EN OEUVRE DE NOUVEAUX LEVIERS DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES :

1. Réformer la **fiscalité associative** :

- Maintenir la progressivité de la taxe sur les salaires mais en fixant des tranches au-dessus du Smic et en les proratisant en fonction de la quotité de travail ou opter pour un taux unique, quel que soit le niveau de rémunération, quitte à ajuster le niveau des franchises ou des abattements dont bénéficient certains redevables.
- Mieux définir le critère de prépondérance des activités non lucratives dans le cas où une association développe des activités commerciales.

2. Créer un **crédit d'impôt à l'innovation sociale et aux dons aux associations** :

- Créer un dispositif analogue au Crédit Impôt Recherche (CIR) pour financer les programmes de recherche et d'innovation dans les entreprises à but non lucratif. Ce crédit d'impôt serait de 5% des rémunérations des salariés affectés aux projets d'innovation sociale tel que l'UDES l'a proposé dans le cadre du PLF 2020. Cette mesure garantirait la performance des entreprises et leur capacité à s'adapter.
- Maintenir un taux favorable de crédit d'impôt aux donateurs français et mettre en place de nouvelles conditions favorables au mécénat d'entreprise.
- Intégrer les dons des personnes morales de droit privé dans la définition du chiffre d'affaire applicable aux associations.

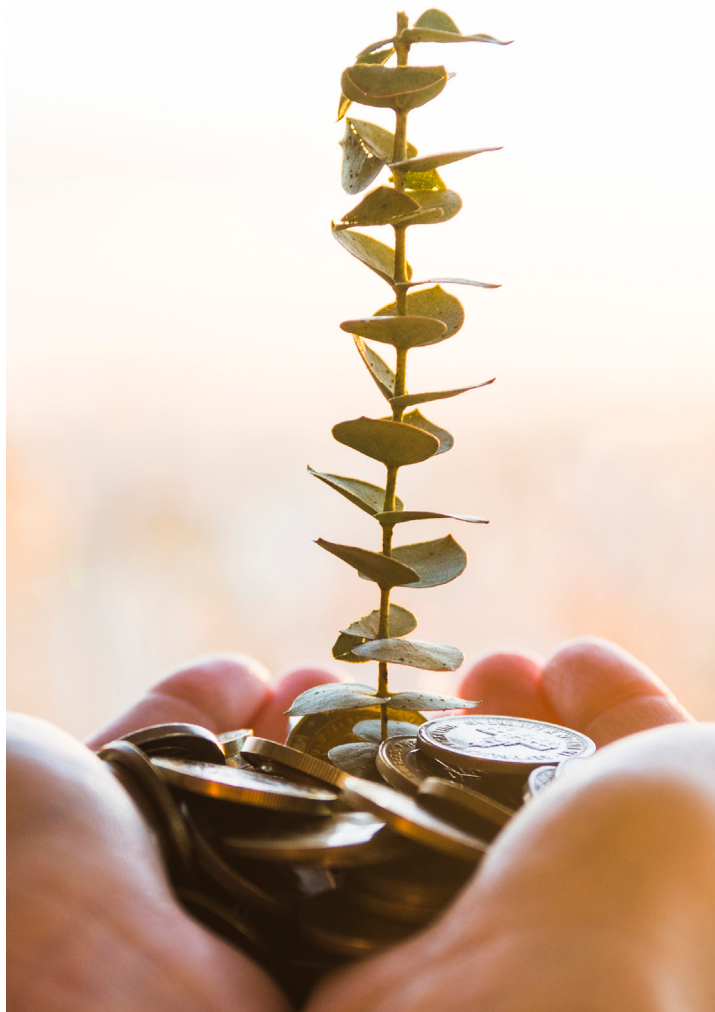
3. Développer le **financement à impact** auprès des investisseurs pour accompagner les transitions sociales et environnementales :

- Lui donner une reconnaissance officielle : aujourd'hui 4 Mds € sur 2200 Mds € dans les encours financiers des banques.
- Le positionner dans l'investissement durable pour accompagner les transitions sociales et environnementales.

- S'appuyer sur un outil de place fiable et transversal permettant d'aider les investisseurs dans leur choix de transformation durable en lien avec la mesure de l'impact des activités.

3. Développer l'**épargne salariale solidaire** :

- La réglementation sur les fonds solidaires (appelés fonds « 90/10 ») prévoit que ces fonds disposent d'un ratio d'actifs solidaires d'au moins 5%, et de 10% maximum. Ce plafond a vocation à limiter le risque de liquidité pris par les épargnants sur des titres non cotés. La moyenne actuelle s'est stabilisée à 6,5 %.
- Faire évoluer la réglementation afin de porter la fourchette d'investissements solidaires des fonds (90/10) entre 10 et 15%, ce qui revient à dégager une capacité d'investissement supplémentaire en fonds propres ou quasi fonds propres d'une vingtaine de millions d'euros par an pour les entreprises sociales et solidaires.



UNION DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**7, RUE BISCORNET 75012 PARIS
01 43 41 71 72 - UDES@UDES.FR**



@UDESNATIONALE - WWW.UDES.FR